

CONCOURS DE L'ÉCOLE DOCTORALE

SCIENCES DE LA NATURE ET DE L'HOMME : ÉVOLUTION ET ÉCOLOGIE



Appel à projets doctoraux 2024



Contact : doctorat@mnhn.fr

Page du concours de l'ED : <https://formation.mnhn.fr/doctorat/futur-doctorant/concours-ed227-2723>

PRÉSENTATION DU CONCOURS

L'école doctorale « Sciences de la nature et de l'Homme : évolution et écologie » organise chaque année un concours d'attribution des contrats doctoraux qui lui sont alloués par le Muséum national d'Histoire naturelle et par Sorbonne Université sur fonds ministériels du MESRI.

L'organisation de ce concours vise à garantir un haut niveau de qualité de recrutement et assure une procédure d'attribution objective et équitable. Les règles et l'organisation du concours peuvent évoluer en fonction de la réglementation et/ou de la politique interne des établissements partenaires. Chaque année, elles sont présentées aux unités en même temps que les appels à projets doctoraux. Ces règles sont validées par le Conseil de l'école doctorale 227.

CALENDRIER DU CONCOURS 2024

Le 22 janvier	Présentation du concours 2024 à l'Assemblée générale de l'ED
Le 24 janvier	Lancement de l'appel à projets
Jusqu'au 21 février	Dépôt des projets par les porteurs HDR sur Adum
Jusqu'au 29 février	Saisie des avis sur les projets par les DU sur Adum
À partir du 1 ^{er} mars	Validation des sujets par le conseil de l'ED et correction par les porteurs si besoin
Le 05 avril	Mise en ligne des projets et ouverture des candidatures sur Adum
Le 13 mai	Fermeture des candidatures
Jusqu'au 23 mai	Saisie de avis sur les candidatures par les porteurs sur Adum
Le 20 juin	Envoi des convocations aux candidats retenus par les porteurs
Du 1 ^{er} au 3 juillet	Auditions
Le 3 juillet	Affichage des listes de lauréats dans les locaux de l'ED227 et sur son site web
Début juillet	Envoi des résultats individuels aux candidats
Le 22 juillet	Date limite de confirmation par les lauréats

Remarque : Les projets et candidatures reçus en dehors d'Adum ne seront pas examinés.

DÉROULEMENT DU CONCOURS



Lancement de l'appel à projets de recherche doctorale auprès des unités et des HDR sont rattachés à l'ED.



Dépôt des projets sur Adum par les porteurs HDR.



Saisie des avis sur les projets par les DU sur Adum (mail automatique envoyé par Adum pour informer les DU qu'un avis est attendu).



Validation des projets par le Conseil de l'ED et correction par les porteurs si demandé par le Conseil.



Mise en ligne des projets validés sur Adum et le site internet de l'ED.



Les candidats contactent les porteurs de projet. Un entretien de recrutement devra être organisé par les porteurs pour sélectionner leur candidat (un PV sera demandé par l'ED)



Les candidats sélectionnés déposent leur dossier de candidature sur Adum avant le 4 mai.



Les porteurs saisissent les avis de tous les candidatures reçues dans Adum. Avis favorable = candidat sera convoqué à l'audition (mail automatique envoyé par Adum dès qu'une candidature est déposée)



Auditions des candidats puis annonce des résultats à la fin des auditions.

RÈGLES DU DÉPÔT D'UN PROJET AU CONCOURS DE L'ED227

- ◆ Avoir l'HDR ou l'obtenir avant les auditions (dans ce cas contactez la coordinatrice de l'ED qui vous ouvrira les droits pour le dépôt)
- ◆ S'engager à être disponible et présent pour assurer un encadrement régulier, éthique, respectueux.
- ◆ Être rattaché à l'ED227 et seulement à cette ED
- ◆ Ne pas avoir d'encadrement de doctorant encours sur un financement plein obtenu au concours de l'ED une des années précédentes
- ◆ Avoir un taux d'encadrement inférieur à 2,5 points
Une direction = 1 ; Une co-direction = 0,5 quel que soit le taux d'encadrement réel
- ◆ Ne pas déposer plus d'un projet en tant que porteur principal, exception des demandes de demi-financement (hors ANR et ERC)
- ◆ Ne seront pas considérés les projets des porteurs dont un doctorant en cours de thèse n'a pas respecté les règles de l'ED.
- ◆ Dans le cas d'un demi-financement, vous aurez la responsabilité de la mise en place du contrat avec l'aide des gestionnaires de votre unité auprès de la DRH. Le justificatif du demi-financement et une attestation signée devront être envoyés à l'ED en amont des auditions.

- ◆ Respect des quotas par unité

Les quotas sont communiqués par l'ED à chaque laboratoire au lancement de campagne.

Le nombre de projets dépend de la composition des laboratoires en fonction du nombre d'HDR rattachés à l'ED et des résultats du concours des années précédentes.

Les demi-financements ne rentrent pas dans ces quotas.

Il sera possible de positionner des projets sur liste complémentaire. Ces projets seront ouverts à candidature en cas de désistement d'un projet principal.

DÉPÔT D'UN PROJET

Cliquez ici pour accéder à la notice de dépôt des projets doctoraux

SAISIE DES AVIS PAR LES DU

Les directeurs d'unité saisissent un avis sur chaque projet déposé sur Adum.

Les avis sont émis en fonction de la politique du laboratoire et des décisions prises en conseil d'unité, des quotas et des règles fixées par l'école doctorale.

Pour accéder aux projets déposés

- ⇒ Connectez-vous à votre compte Adum
- ⇒ Cliquez sur « Propositions de thèses »
- ⇒ Cliquez sur « Gestion des propositions de thèses ».

Vous avez ici accès à la liste des projets déposés dans votre unité à la date de consultation.

Pour émettre un avis

- ⇒ Cliquez sur « Donner un avis » en face du projet voulu.
- ⇒ Le projet s'ouvre et tout en bas de la page vous pouvez renseigner votre avis en cliquant sur « Donner un avis », « Proposition acceptée par le laboratoire : Oui/Non »
- ⇒ Enregistrez votre avis.

Une fois que vous avez enregistré votre avis, cette information apparaît dans le récapitulatif des projets déposés dans votre unité et le porteur de projet ne peut plus le modifier.

Pour identifier un projet sur liste complémentaire

- ⇒ Cliquez sur « Classer les projets » en haut de la page récapitulant tous les projets de votre unité
- ⇒ Faites descendre en bas de la liste, le projet qui sera sur liste complémentaire
- ⇒ Vous pouvez en plus le préciser dans l'espace commentaire de saisie des avis.

VALIDATION DES PROJETS PAR LE CONSEIL DE L'ED

Le Conseil contrôle les projets retenus par les DU en fonction des critères suivants :

- ◆ Respect des règles fixées pour le dépôt d'un projet doctoral (voir ci-dessus)
- ◆ Faisabilité du projet doctoral en trois ans
- ◆ Disponibilité des moyens humains et matériels
- ◆ Stratégie de publications

Dans certains cas, des corrections et/ou informations complémentaires peuvent être demandées.

Une fois approuvés par le Conseil, les projets sont publiés sur Adum et ouverts à candidature par l'école doctorale.